



DELIBERATION N° 2025-25

Montant de la participation des membres 2026

Le 16 décembre 2025 à 10h00

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 08/12/2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (10) : Guillaume DESCAYE, Michel LAMARQUE, René VALORGE, Colette LEBEAU, Thierry NIGAY, Pierre AUVOLAT, Sylviane TERNISIEN, Patrice AUFRANT, Sébastien KELLER (suppl.), Gérard SIMOND (suppl.).

Absents excusés : Jean FARIZY, François RENARD, Bernard PATTEEUW, Alain LE CLOIREC.

Secrétariat assuré par : René VALORGE

Vu l'article L 5711-1 du CGCT rappelant que le comité du syndicat mixte a compétence pour déterminer la contribution des membres associés en fonction des critères déterminés dans les statuts ;

Vu le budget prévisionnel du contrat de rivière établi pour la période 2024-2026 ;

Vu les dépenses prévisionnelles liées au PEP Roanne & Forez ;

Vu les dépenses prévisionnelles liées à l'étude hydrobiologique des petits affluents de la Loire ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De fixer le montant des participations 2026 comme suit :

	Contrat rivière SJAL	PEP	Etude hydrobio.
CC Charlieu Belmont	211 000	393	
CC Brionnais Sud Bourgogne	117 200	379	
CC Semur	21 000	103	1 400
CC Marcigny	14 600	60	550
CC SaôneBeaujolais	14 700		

Ces participations seront appelées en 2 fois : 1^{er} appel en avril et 2^{ème} appel en septembre 2026.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 16/12/2025

Transmis au représentant de l'Etat le :

18 DEC. 2025

Publié le :

18 DEC. 2025



Le secrétaire de séance
M. René VALORGE